

Création d'une structure au sein du Conseil du Marché Financier dédiée à la prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes

Dans le cadre du renforcement des efforts nationaux en matière de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes, et afin de promouvoir l'intégrité du secteur financier tunisien, le Collège du Conseil du Marché Financier (CMF), réuni le lundi 27 janvier 2025, a décidé de modifier l'organigramme de l'institution pour créer une nouvelle structure dédiée à cette mission.

Cette structure, qui sera administrativement rattachée au Président du CMF, a pour objectif de renforcer la capacité de l'institution à gérer les risques associés aux thématiques en question et d'assurer la conformité aux normes internationales et aux meilleures pratiques en la matière. Elle sera principalement chargée des missions suivantes :

- Orienter les travaux d'inspection et de contrôle des intervenants soumis à la supervision du CMF sur la base d'une approche basée sur les risques liée au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme et à la prolifération des armes.
- Assurer une coordination efficace avec les structures nationales et internationales concernées.

- Renforcer les compétences techniques et superviser les programmes de formation dans le domaine de la prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes.
- Assurer une réponse rapide aux évolutions légales et financières dans ce domaine.